

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dispositions générales

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les relations contractuelles concernant des prestations de services entre, d'une part, LABAZ, géré par Stéphan Lincé, ci-après dénommée « Prestataire » et, d'autre part, leurs clients, ci-après dénommé « le client ». LABAZ est enregistrée à la BCE sous le numéro d'entreprise BE0742.901.620.

Le Client est celui qui a passé la commande, le Prestataire est celui qui a accepté d'exécuter la commande.

1 – Généralités

1.1 Sauf stipulation contraire, toutes les offres, interventions et exécutions du Prestataire sont soumises aux présentes conditions générales. Celles-ci sont réputées acceptées par le Client dès la passation de sa commande, sans aucune restriction ni aucune réserve. Le Client renonce dès lors à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales et/ou particulières, même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit, pour être valable, avoir été préalablement et expressément approuvée par écrit par le Prestataire.

1.2 Les présentes conditions générales précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison. Elles peuvent être consultées à tout moment en cliquant sur le lien « Mentions légales » sur la page d'accueil du site internet du Prestataire : www.labaz.be.

Toute commande passée par un Client auprès du Prestataire impliquera l'accord définitif et irrévocable du Client sur l'ensemble des conditions générales de vente présentées ci-après.

2 – Offres et devis

2.1 Les offres du Prestataire sont établies sans engagement aucun dans son chef. Elles ne lient le Prestataire qu'à partir du moment où elles ont été expressément acceptées par le Client pendant la période de validité indiquée sur chaque devis, et qu'après confirmation écrite, adressée par voie postale ou électronique, de la commande du Client par le Prestataire. Sauf stipulation contraire, les offres ou devis du Prestataire ne sont, en tout état de cause, valables que pendant un délai d'un mois pour un travail devant être effectué dans les trois mois, à compter de leur envoi. Passé ce délai, le Client devra solliciter une nouvelle offre par le Prestataire.

2.2 En l'absence de tout document contractuel, il est expressément convenu entre le Client et le Prestataire que les emails échangés entre les parties peuvent servir à l'établissement d'une relation commerciale et de ce fait constituer une preuve régulière de l'existence d'une commande et de son acceptation.

2.3 Un acompte de 40% minimum peut être exigé à la commande sans aucune justification, le solde étant payable selon les modalités précisées ci-dessous. La prestation débute à la réception de l'acompte et/ou du bon de commande dûment signé et approuvé.

2.4 Si, à la demande du Client, la commande est annulée, la facturation se fera au stade actuel de l'exécution de la commande (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.). Le montant facturé comprendra les frais encourus par le Prestataire et pourra être augmentés d'une indemnisation conventionnelle s'élevant à 15 %. Dans tous les cas, un montant minimum de 50,00 EUR sera réclamé.

2.5 En cas d'interruption d'un travail donné, due au retard du Client à donner suite aux pièces qui lui sont présentées, le travail, dans l'état d'exécution où il se trouve, lui sera facturé tel que prévu ci-dessus après un délai d'un mois.

2.6 Si, à la demande du Client, l'exécution du travail est temporairement suspendue, ou si le Client tarde à donner suite aux pièces présentées, une facturation provisoire peut être établie au stade actuel de l'exécution de la commande (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.). Passé un délai de 3 mois sans retours, la prestation est considérée comme clôturée, une facture est alors établie au stade de l'exécution de la commande (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.).

2.7 Toute modification de commande en cours d'exécution, ainsi que tout changement d'utilisation ou de diffusion des créations ou matériels livrés, peuvent entraîner une révision du prix initialement convenu, sans préjudice du droit du Prestataire de s'opposer aux modifications qui portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

2.8 Chaque personne ou société qui passe une commande et demande de la facturer à un tiers, devient solidairement responsable de son paiement.

2.9 Dans le cas d'un appel d'offre, d'un appel à projets, d'un appel à concours ou d'un appel à candidatures, les éléments visuels et textuels de l'offre sont soumis à la confidentialité, et ne peuvent être transmis à des tiers sans l'autorisation expresse et écrite de LABAZ.

3 – Livraison – Délais

3.1 La livraison est considérée comme parfaite au jour de la première présentation des fichiers au Client.

3.2 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne commencent à courir qu'au premier jour ouvrable de la remise au Prestataire de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la commande et qu'à la réception de l'acompte mentionné dans le devis ou convenu dans un autre écrit avec le Client. Les délais incombant au Prestataire sont automatiquement prorogés par tout événement indépendant de sa volonté et rendant impossible ou difficile l'exécution de ses prestations et ce, aussi longtemps que dure cet événement, en ce compris les problèmes techniques ou informatiques. Ces retards fortuits n'autorisent en aucun cas le Client à annuler sa commande ou à réclamer une quelconque indemnité à charge du Prestataire.

4 – Prix, prestations et facturation

Les prix du Prestataire sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du Devis au Client.

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé. Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées, toute correction supplémentaire fera l'objet de facturation à l'heure.

Les frais liés aux prestations d'hébergement, ou de maintenance qui seraient assumées à la demande du Client par le Prestataire, que ce soit directement ou indirectement, sont payables par anticipation.

5 – Prestations de services et accomplissement de la commande

5.1 Le Prestataire se réserve le droit de refuser toutes prestations et tous travaux manifestement contraires aux bonnes mœurs, à caractère racistes et/ou illégal.

Les prestations de services commandées au Prestataire par le Client le sont sous son unique responsabilité.

5.2 Sauf convention contraire, les prestations de services se matérialisent sous la forme de fichiers électroniques. Si le contrat prévoit la remise de supports matériels, qu'ils soient graphiques ou numériques (slides, impressions graphiques, DVD, maquettes, etc..), les frais supplémentaires relatifs seront portés en compte au Client.

5.3 En cas de création d'un site Internet, la mise en ligne peut être effectuée par le Prestataire qui fait appel à un sous-traitant pour l'hébergement. Les frais d'hébergement, de maintenance, et de modifications sont à la charge du Client. Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels dysfonctionnements et problèmes techniques liés au service d'hébergement proposé au Client ou choisi par celui-ci. De même, le Prestataire ne peut être tenu responsable des conséquences préjudiciables et des dommages qui découleraient notamment de :

- toute modification et/ou adjonction au contenu du site du fait des tiers et/ou du Client, en ce compris du fait de hackers ;
- l'utilisation d'hyperliens qui préjudicieraient les droits des tiers.

Le Prestataire ne peut être tenu en aucun cas responsable de dommages indirects causés au Client, tels que le manque à gagner. La responsabilité du Prestataire est en toute hypothèse limitée au montant du contrat (hors hébergement), soit le montant qui aurait été payé par le Client si le prestataire avait réalisé la prestation à la satisfaction du Client.

6 – Garantie

Le Client garantit au Prestataire que les éléments qu'il lui remet pour l'exécution de ses commandes peuvent être librement utilisés, sans restriction aucune, pour les besoins de celles-ci, et il l'exonère de toute responsabilité à cet égard. Il garantira notamment au Prestataire contre tout recours d'un tiers revendiquant des droits sur lesdits éléments.

7 – Contenu préjudiciable – Droits des tiers

Toutes les informations contenues dans les conceptions réalisées par le Prestataire relèvent de la seule responsabilité du Client. Le Prestataire ne peut nullement être tenu responsable des fautes d'orthographe, des erreurs linguistiques et grammaticales non indiquées.

Toute modification de la commande originale de quelque manière que ce soit (dans le texte, dans la manipulation ou l'emplacement des illustrations, dans les formats, dans le travail d'impression ou de reliure, etc.) faite par écrit ou de toute autre manière, par ou au nom du donneur d'ordre, sera facturée en sus et rallongera le délai d'exécution.

En cas de plainte d'un tiers, le Prestataire se réserve le droit de supprimer purement et simplement l'accès et/ou de stopper la diffusion de tout contenu susceptible de porter atteinte aux droits du plaignant, sans recours possible du Client. En tout état de cause, le Client garantira le Prestataire contre tout recours qui serait exercé par un tiers en raison de la diffusion ou de la publication de contenus illicites ou préjudiciables.

8 – Droits intellectuels

8.1 Sous réserve des droits qui ont été cédés ou concédés par le Prestataire au Client en vertu d'une disposition contractuelle expresse particulière, le Prestataire reste titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles, droits sur les bases de données, etc.) afférents aux créations et au matériel qui ont été réalisés en exécution du contrat. Est également visé le matériel de conception préparatoire, tels les projets, esquisses, croquis, etc. Les fichiers de production et les sources restent la propriété de LABAZ, seul le produit fini sera adressé au client. Si le client désire avoir les sources des documents, un avenant devra être demandé. En contrepartie d'une telle cession, LABAZ est en droit de réclamer une rémunération spécifique adéquate.

8.2 Le Prestataire accorde toutefois au Client l'autorisation d'utiliser et d'exploiter les créations adressées à ce dernier conformément à leur destination, dans le strict respect des limites et aux conditions, notamment financières, précisées dans l'offre, le bon de commande, la facture ou tout autre document contractuel établi entre les parties. Cette autorisation ne comporte cependant aucune cession de droits et ne s'étend qu'aux actes d'exploitation nécessaires à l'utilisation normale des créations par le Client (exploitation primaire), à l'exclusion de toute autre forme d'exploitation dérivée (adaptation, merchandising, etc.). En cas de doute quant à la portée de l'autorisation et à défaut de toute précision à cet égard, la destination du matériel livré au Client est réputée correspondre strictement à la première utilisation qu'il en fait. Ceci ne vaut que pour le matériel définitif livré au Client par le Prestataire ; les projets, croquis, et autres travaux préparatoires ne peuvent être exploités sans l'accord écrit et préalable du Prestataire qui en conserve la propriété et peut en exiger la restitution à tout moment. L'autorisation d'exploitation consentie par le Prestataire au profit du Client conformément à ce qui précède est liée au respect par ce dernier de toutes les obligations qui lui incombent, dont le règlement intégral des sommes dues au Prestataire.

8.3 Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention type : « Création Labaz ».

8.4 Sauf stipulation contraire, le Client reconnaît et accepte que LABAZ pourra, exclusivement dans le cadre de la promotion de ses activités, et notamment sur son site internet et dans son portfolio, exploiter tout ou partie des créations livrées à ce dernier, en les reproduisant, en les adaptant, en les traduisant, en y faisant spécifiquement référence, ou de toute autre manière permettant d'atteindre cet objectif.

9 – Modalités de paiement

9.1 Les factures sont payables au plus tard à l'échéance mentionnée sur la facture, à compter de la date d'émission de ladite facture (en Euro). Le paiement se fait par virement sur le compte du Prestataire mentionné sur ladite facture.

9.2 A partir du jour de l'échéance, chaque facture impayée rapportera de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard conformément à la Loi relative à la lutte contre les retards de paiement (02/08/2002 et ses modifications) ainsi que des dommages-intérêts couvrant les frais de recouvrement conventionnellement fixés à 15 % du montant de la créance exigible... En cas de défaut ou de retard de paiement, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre toute livraison ou toute prestation au profit du Client, en rapport ou non avec la ou les commandes impayées et ce, jusqu'au remboursement intégral de tous les montants restant dus, en ce compris les indemnités et intérêts de retard. De même, le Prestataire se réserve le droit, sans aucun avertissement préalable, en cas de non paiement dans les 15 jours de l'échéance de la facture, de supprimer l'accès et/ou de stopper la diffusion de toutes créations réalisées par Prestataire au profit du Client, et/ou de suspendre l'exécution des contrats en cours, que ceux-ci soient ou non en rapport avec la ou les commandes impayées, jusqu'au remboursement de l'intégralité des montants dus, y compris les indemnités et les intérêts de retard, sans aucun recours possible du Client.

Conformément à l'article 6 de la loi du 2 août 2002, le client dédommagera le Prestataire de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d'avocats et des conseils techniques, en cas de manquement de sa part à l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales.

9.3 Toute facture est réputée acceptée à défaut de contestation précise communiquée au Prestataire par le Client par recommandé dans les 8 jours de la réception de la facture. Passé ce délai, les réclamations éventuelles du Client ne pourront plus être prises en considération par le Prestataire.

9.4 Le Client ne peut retirer au Prestataire l'exécution d'un travail de type périodique, c'est-à-dire un travail composé de travaux partiels récurrents, que moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois. Le préavis doit être signifié par lettre recommandée. En cas de non-respect des délais, le Client dédommagera le Prestataire pour tous les dommages encourus et le manque à gagner subi pendant la période de non-respect.

10 – Réserve de propriété

Le Prestataire conserve l'entière propriété du matériel livré jusqu'au paiement intégral du prix, des taxes et autres accessoires facturés au Client. Le Prestataire pourra revendiquer ou exercer son droit de rétention sur le matériel destiné au Client en cas de non-paiement des montants dus aux échéances convenues, quelle que soit la commande ou la prestation auxquels ils se rapportent.

11 – Réclamations

Toute réclamation relative aux créations ou au matériel livré doit être signalée par écrit au Prestataire et dûment motivée par le Client. Aucune réclamation n'est recevable si elle n'a pas été adressée au Prestataire dans les 5 jours de la livraison au Client du matériel commandé.

En tout état de cause, les omissions, erreurs ou vices de conception éventuels qui auraient échappé à la vigilance du Client lors de la présentation des différentes épreuves et/ou au moment de l'approbation définitive du projet ne peuvent être imputés au Prestataire qui procédera le cas échéant aux rectifications nécessaires aux frais du Client, celui-ci ne pouvant en aucune façon tirer argument de la découverte de ces erreurs pour postposer le paiement des factures arrivées à échéance.

12 – Responsabilités

12.1 Sauf stipulation contraire expresse, le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyen : le Prestataire n'assume dès lors aucune responsabilité, en cas de force majeure, pour les retards, malfaçons ou autres défaillances résultant d'une cause étrangère ou d'événements imprévisibles, échappant à son propre contrôle, ou encore la perte ou la dégradation d'originaux ou de données. Le Client s'engage à ce titre notamment à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources mises à disposition du Prestataire.

De plus, le Prestataire n'est en aucun cas responsable des défauts causés directement ou indirectement par la faute ou négligence du Client lui-même ou d'une personne agissant pour son compte et/ou en son nom ni d'un tiers.

12.2 LABAZ ne garantit pas le résultat des référencement du site Internet avec précision même s'il s'efforcera de garantir un référencement correct.

12.3 La conformité exacte des teintes à reproduire et la fixité parfaite des encres ne sont pas garanties, dans la mesure où une latitude correspondant à la nature du travail doit être admise.

13 – Clause de confidentialité

Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle fournie par le Client, sauf en cas de litige sur demande expresse du juge ou à la demande d'une autorité administrative en vertu de la législation en vigueur.

14 – Insolvabilité

Le défaut de paiement à l'échéance, le protêt, tout avis de saisie, toute demande de procédure en réorganisation judiciaire, de sursis de paiement, même non officielle, l'ouverture d'une procédure de faillite ou tout autre fait laissant indiquer l'insolvabilité du Client, entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement, rendent immédiatement exigibles toutes les factures non encore échues, pour quelque travail que ce soit, et confèrent au Prestataire le droit de résilier le(s) commande(s) et contrat(s) en cours sans préavis ni indemnité.

15 – Droit applicable – Litiges

Tout différend relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et des contrats qui en découlent est régi par le droit belge et ressortira exclusivement de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Verviers (Liège). La langue appliquée est le français.

Toutes les images et textes du site Internet www.labaz.be sont protégés par les lois internationales sur le copyright et le Code de la Propriété Intellectuelle. Ces éléments ne peuvent être utilisés, sous quelque forme que ce soit, sans une autorisation écrite de son auteur. Les travaux exposés dans le portfolio sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Pour toute question relative aux présentes conditions générales, veuillez contacter LABAZ via l'adresse email suivante : message@labaz.be

Conditions Générales de Vente TEXTILE/GOODIES

Application

1.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestation de services qui sont passées à LABAZ, établi Pré Lemaire 11 à 4830 LIMBOURG.

1.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que LABAZ n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

1.3. LABAZ pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur le site web www.LABAZ.be. Les conditions en ligne au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client est censé en avoir pris connaissance, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

Offre & commande

2.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de LABAZ, le délai de validité de nos offres est de 15 jours à dater de l'émission de celles-ci. Nos offres sont valables pour les quantités et textiles repris dans celles-ci.

2.2. Toute commande, qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de LABAZ, ne liera la société que si une acceptation écrite a été envoyée par LABAZ.

2.3. Nos agents ou représentants ne disposent pas d'un pouvoir de représentation.

Les ventes qu'ils négocient n'acquièrent donc un caractère ferme qu'après l'envoi par LABAZ d'une acceptation écrite de la commande.

2.4. Une commande est validée auprès de LABAZ dès réception de la moitié du montant dû (50% d'acompte), sauf conditions particulières et expressément écrites.

2.5. Toute annulation de commande dès confirmation de la vente (après émission de la facture) donne automatiquement le droit à une indemnité de dédit égale à 30% du montant de la commande avec un minimum de 125 €.

Prix

3.1. Les prix de LABAZ sont libellés en euros TVAC. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

3.2. Nous nous réservons le droit d'ajouter des frais « graphiques » supplémentaires pour toutes les commandes dont les fichiers seraient hors de nos standards ou non fournis sur support USB ou envoyés par email à message@labaz.be.

3.3. Pour récupérer un fichier réalisé ou nettoyé par nos soins, un montant minimum de 75€ est demandé.

3.4. Les frais de livraison devront faire l'objet de conditions particulières expressément écrites.

Paiement

4.1. Les paiements s'effectuent par virement bancaire.

4.2. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social de LABAZ, huit jours calendrier après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

4.3. En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

4.4. Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 1,5% par mois, avec un minimum de 50€.

4.5. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant HTVA resté impayé à titre de dommages et intérêts.

Délai et livraison

5.1. Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de LABAZ ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à sa faute lourde.

5.2. Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute

autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément et acceptée par LABAZ.

Propriété intellectuelle

6.1. Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout code informatique écrit en vue d'être utilisé par le client restera la propriété de LABAZ jusqu'au paiement de l'entièreté du montant des factures relatives à la prestation de services, en ce compris les intérêts de retard et indemnités éventuelles.

6.2. Le client confirme que le matériel utilisé ou fourni à LABAZ pour utilisation n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierces parties.

6.3. Le client est le seul responsable du contenu des publications dont il demande l'exécution par LABAZ. Le client s'engage, notamment et de manière non limitative, à obtenir les autorisations et à acquitter les droits éventuels sur les textes, photos, illustrations et en général sur toute œuvre utilisée.

6.4. En cas de réclamation de tierces parties concernant l'utilisation par le client des prestations de services réalisées par LABAZ le client s'engage à indemniser LABAZ.

Garanties

7.1. LABAZ garantit que les produits et les éléments créés et fournis au client respectent les droits des tierces parties et ne sont pas illégaux.

7.2. Le client s'engage à effectuer un examen minutieux des produits qui lui sont livrés, au moment de leur réception, conformément à ses capacités.

7.3. La réception des produits du client ou de ses préposés a pour effet de couvrir tout vice apparent qui pourrait être contesté au moment de la livraison.

7.4. Toute dénonciation d'un vice caché des produits livrés devra être notifiée à LABAZ dans les quinze jours de la découverte de ces vices par le client ou à partir du moment où il aurait pu raisonnablement les découvrir.

7.5. Toute action en justice relative aux vices cachés devra être introduite dans les trente jours à partir de la découverte des vices par le client, ou à partir du moment où il aurait raisonnablement pu les découvrir, ou à partir du jour de l'échec des pourparlers en vue d'un arrangement à l'amiable.

7.6. Aucun produit ne peut être renvoyé à LABAZ sauf accord préalable écrit de sa part.

7.7. En outre, la responsabilité de LABAZ est exclue en cas de dommage causé conjointement par un défaut des produits livrés et par la faute de la victime ou d'une personne dont la victime est responsable.

Absence de droit de rétractation pour les clients

8.1. En cas de fourniture de biens à un client, confectionnés selon les spécifications de ce dernier, ne peuvent être renvoyés « Le client ne dispose pas du droit de renoncer à l'achat ».

Force majeure

9.1. La survenance de tout événement tel que notamment, toutes interruptions de la production, de transport ou de livraison, grèves, lock-out, embargos, guerres, attentats terroristes ou conséquences d'attentat, insuffisance de matières premières, épidémies, intempéries et plus généralement, tout événement de nature similaire affectant les parties ou leur fournisseur et retardant ou rendant impossible l'exécution de leurs obligations respectives, suspendent l'exécution de leurs obligations respectives.

9.2. La partie qui invoque un tel événement notifiera à l'autre partie dans les plus brefs délais la preuve de la survenance. L'exécution de ses obligations sera suspendue jusqu'à la notification de la fin de l'événement, étant entendu qu'aucune partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre partie.

9.3. Les parties mettront tout en œuvre afin de réduire les difficultés et/ou dommages causés.

9.4. Si la force majeure dure plus de 60 jours, les parties mettront tout en œuvre pour renégocier l'exécution ultérieure du contrat de vente.

9.5. A défaut d'accord, chaque partie aura le droit d'y mettre fin par notification adressée à l'autre partie.

Limitation des responsabilités

10.1. Lorsque la prestation de services est terminée, **LABAZ** n'assume plus aucune responsabilité que celles prévues aux articles 6, 7 et 9. En conséquence, **LABAZ** n'est tenu à aucuns dommages et pour des dégâts encourus par le client à la suite de modifications apportées au produit par le client ou n'importe qui en dehors du personnel de **LABAZ**.

Confidentialité

11.1. Tant le client que **LABAZ** s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles, en ce compris les données de facturation.

Données à caractère personnel

- 12.1. Toutes les données personnelles nécessaires au traitement d'une commande sont conservées par **LABAZ** et peuvent être transmises aux entreprises avec lesquelles **LABAZ** collabore, lorsqu'une telle communication est nécessaire au traitement de la commande.
- 12.2. L'utilisateur autorise également **LABAZ** à employer ces données pour établir des statistiques afin d'améliorer son site, les biens et le service qu'il propose.
- 12.3. Cette information peut en outre être utilisée afin de permettre la diffusion, par tout moyen de communication, des informations relatives aux activités commerciales de **LABAZ** à sa clientèle.
- 12.4. **LABAZ** conserve les données personnelles pour faciliter les commandes ultérieures.
- 12.5. Sans préjudice de ce qui précède, **LABAZ** s'engage à ne pas divulguer les renseignements personnels dont il dispose à une autre société ou une autre entreprise.
- 12.6. Les données conservées par **LABAZ** peuvent à tout moment être demandées et corrigées sur simple demande. Toute demande doit être adressée par courrier électronique à l'adresse suivante message@labaz.be ou par courrier postal adressé à **Stéphan Lincé - LABAZ – Pré Lemaire 11, 4830 Limbourg – Belgique**.

Résolution de la vente

13.1. **LABAZ** est en droit de résoudre la vente, de plein droit, par une notification au client par lettre recommandée, en cas d'inexécution grave par le client d'une de ses obligations contractuelles, notamment s'il est en retard de paiement d'une facture de plus de trente jours calendrier ou s'il s'avère qu'il n'exécutera pas ou risque sérieusement de ne pas exécuter l'une de ses obligations principales, et ce, avant même que cette obligation soit exigible. 13.2. En cas de résolution de la vente en application de l'alinéa ci-dessus, le client sera redevable à **LABAZ** de dommages et intérêts fixés à 40% du prix de vente.

Compétence

14.1. Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de **LABAZ** avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Liège.

Droit applicable

15.1. Les relations contractuelles de **LABAZ** avec le client sont régies par le droit belge.